

• Tarifs de rémunération sur les supports analogiques

Décision du 30 juin 1986, révisée en janvier 2001	Barème	Exemples de montants unitaires par type de support
Cassette audio	28,51 € pour 100 heures	0,43 € pour une C90
Cassette vidéo	42,84 € pour 100 heures	1,29 € pour une E180

• Tarifs de rémunération sur les supports numériques amovibles

Décisions du 4 janvier 2001 et du 6 décembre 2001, révisées par les décisions du 6 juin 2005 et du 20 juillet 2006	Montants et durée/capacité d'enregistrement	Rémunération unitaire et capacités nominales d'enregistrement
Minidisks et CD-R et RW audio	45,73€ pour 100 heures	0,56 € pour 74 minutes
DVHS	125,77€ pour 100 heures	3,77 € pour 180 minutes
CD-R et RW data	50,43 € pour 100 000 Mo	0,35 € pour 700 Mo
DVD-Ram et DVD-R et RW data	23,40 € pour 100 Go	1,10 € pour 4,7 Go

Décision du 10 juin 2003	Rémunération
Disquette 3' 1/2 capacité 1,44 Mo	0,015 €

• Tarifs de rémunération sur les supports numériques intégrés

Décision du 22 novembre 2005	Rémunération par tranche de capacité nominale d'enregistrement
Mémoires et disques durs intégrés à un baladeur ou à un appareil de salon dédiés à l'audio (baladeurs MP3, clé USB audiophile, lecteur HI FI à disque dur...)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 € jusqu'à 128 Mo • 2 € au-delà de 128 Mo jusqu'à 256 Mo • 3 € au-delà de 256 Mo jusqu'à 384 Mo • 4 € au-delà de 384 Mo jusqu'à 512 Mo • 5 € au-delà de 512 Mo jusqu'à 1 Go • 8 € au-delà de 1 Go jusqu'à 5 Go • 10 € au-delà de 5 Go jusqu'à 10 Go • 12 € au-delà de 10 Go jusqu'à 15 Go • 15 € au-delà de 15 Go jusqu'à 20 Go • 20 € au-delà de 20 Go jusqu'à 40 Go

Décision du 20 juillet 2006	Rémunération par tranche de capacité nominale d'enregistrement
Disques durs intégrés aux décodeurs, téléviseurs et enregistreurs numériques comportant une fonctionnalité d'enregistrement numérique vidéo	<ul style="list-style-type: none"> • 10 € jusqu'à 40 Go • 15 € de 40 à 80 Go, • 20 € de 80 à 120 Go, • 25 € de 120 à 160 Go, • 35 € de 160 à 250 Go, • 45 € de 250 à 400 Go, • 50 € de 400 à 560 Go,

Décision du 20 juillet 2006	Rémunération par tranche de capacité nominale d'enregistrement
Mémoires et disques durs intégrés à un baladeur ou à un appareil de salon dédiés à la fois à l'audio et à la vidéo (baladeurs « multimédia »)	<ul style="list-style-type: none"> • 5 € jusqu'à 1 Go • 6 € au-delà de 1 Go jusqu'à 5 Go • 7 € au delà de 5 Go jusqu'à 10 Go • 8 € au delà de 10 Go jusqu'à 20 Go • 10 € au delà de 20 Go jusqu'à 40 Go • 15 € au delà de 40 Go jusqu'à 80 Go • 20 € au delà de 80 Go jusqu'à 120 Go • 25 € au delà de 120 Go jusqu'à 160 Go • 35 € au delà de 160 Go jusqu'à 250 Go • 45 € au delà de 250 Go jusqu'à 400 Go • 50 € au delà de 400 Go jusqu'à 560 Go

